

DOSSIER

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

La structure
Les chiffres
L'équipe
Les formations
Les cours
Localisation
Les solutions de financement

LA STRUCTURE

MUSIQUE ET ÉQUILIBRE

Depuis 1986, Musique et Équilibre s'est développé à Orléans avec, pour objectifs, l'**accessibilité à la musique pour tous**. Les années passant ont permis à l'association de développer ses objectifs et ses secteurs d'activités. Depuis 2006, Musique et Équilibre est adhérente de la Fédération Nationale des Ecoles à Influence Jazz et Musiques Actuelles (FNEIJMA).

Depuis 2016, l'association structure ses actions en deux axes : **formation et création**.

La formation des **amateurs** et des **professionnels** est l'un des piliers de Musique et Équilibre, avec une équipe d'artistes-enseignants permanents et des intervenants ponctuels pour des stages et des masterclass.

L'association valorise également les artistes dans la branche création en **programmant, diffusant ou produisant** leur travail par des concerts qu'elle organise, des ventes de cession sur des scènes conventionnées ou encore de la production déléguée de projets de création innovant.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DEVENEZ MUSICIEN PROFESSIONNEL !

Musique et Équilibre s'adressent à tous les musiciens souhaitant se perfectionner et/ou faire de la musique son métier. Avec un panel de disciplines enseignées (instrument, théorie, pratique collective, MAO, environnement social, etc...), elles permettent au musicien en Musiques Actuelles de posséder un certain nombre de compétences lui permettant de réagir rapidement dans un contexte professionnel.

Depuis 2008, Musique et Équilibre propose plusieurs formations : le **Cursus Accompagnement Musiques Actuelles**, le **Cursus Pianiste Accompagnateur/trice de Musiques Actuelles**, le **Cursus Consolidation du socle de compétences musicales**, le **Cursus IOMA** (Interpréter une Oeuvre de Musiques Actuelles) et le **Cursus AMMA** (préparant au titre de niveau 5 (bac+2) d'Artiste Musicien des Musiques Actuelles délivré par la FNEIJMA).

CHIFFRES CLÉS

73%

des objectifs de formation atteints

100%

de réussite au MIMA au sein de notre organisme (2020)

86%

de satisfaction des stagiaires

79%

de réussite nationale au MIMA (2021)

85%

de réussite nationale au IOMA (2021)

5.16/6

note donnée par les stagiaires à notre organisme

DIRECTRICE

Aude Prieur 07 82 95 81 36
aude@musique-equilibre.com

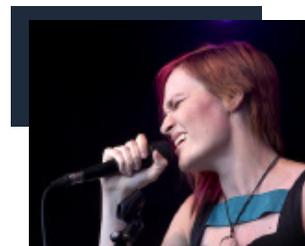
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Julien Robillard 07 49 57 31 47
julien@musique-equilibre.com

LES MASTERCLASS DE M&E EXEMPLE D'ARTISTES / GROUPES INTERVENANTS

Takumi SEINO
Hugues VINCENT
ARTUS
Valentin CLASTRIER
Owen STEWART ROBERTSON
Peter HANSON

Camille DURAND
Reinhardt WAGNER
Joëlle LEANDRE
Roberto NEGRO
Stevan TICKMAYER
Mario CANONGE



L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE RÉGULIÈRE

Jean-Christophe BRIANT
Romain CLEMENT
Paul DAVIES
Stéphane DECOLLY
Laurent DESMURS
Victor GOURGEAUD
Bertrand HURAUULT

Bertrand HURAUULT
Julien ROBILLARD
Franck SALLE
Régis SAVIGNY
David SEVESTRE
Vincent VIALA

IOMA

(Interpréter une Oeuvre de Musiques Actuelles)

Certification enregistrée au Répertoire Spécifique



Code CPF : 331093



Public : Musicien Interprète. Accessible en formation initiale et en formation continue sur tests d'entrée uniquement



Objectifs pédagogiques : Le cursus IOMA permet au musicien d'acquérir les compétences pour interpréter une oeuvre de Musiques Actuelles et sa contextualisation.



Organisation : 30 semaines de cours du 3 octobre 2022 au 30 juin 2023 stages, masterclass et évaluations en dehors du temps de cours ou pendant les vacances scolaires. Durée : 1 à 3 ans en fonction du niveau d'entrée.



Tarif : 3 000 € (hors coût d'inscription à l'examen d'entrée et à l'examen terminal)



Pré-requis : Bon niveau de pratique instrumentale. Tests avant l'entrée en formation.

HEBDOMADAIRE	PONCTUEL	EVALUATION
Instrument (1h) Rythme & Oreille (Niv 2 - 1h) Harmonie (1h) Déchiffrage (1h) Repiquage (Niv 2 - 1h) Atelier pratique collective (1h30) Atelier répertoire (1h30)	Deux stages/masterclass	Session d'examen blanc « théorique » Session d'examen blanc « pratique » Tests d'admissibilité à l'examen national en mars-avril



Formation éligible au CPF

Pour les personnes en situation de handicap, un entretien avec la direction permettra de déterminer les modalités d'adaptation de la formation

AMMA

(Artiste Musicien des Musiques Actuelles)
Titre de niveau 5 (bac +2) délivré par la FNEIJMA



Code CPF : 35899



Public : Musicien Interprète. Accessible en formation initiale et en formation continue sur tests d'entrée uniquement



Objectifs pédagogiques : Le cursus AMMA permet à l'artiste musicien de développer son projet professionnel avec une spécificité au choix : création, interprétation ou animation pédagogique.



Organisation : 30 semaines de cours du 3 octobre 2022 au 30 juin 2023 stages, masterclass et évaluations en dehors du temps de cours ou pendant les vacances scolaires.



Tarif : Entre 4000€ et 5000 € (hors coût d'inscription à l'examen d'entrée et à l'examen terminal)



Pré-requis : Avoir un bon niveau musical (Mima, loma, Dem ou équivalent autodidacte) et avoir un projet professionnel.

LA CERTIFICATION S'OBTIENT PAR LA VALIDATION DU BLOC 1 ET D'AU MOINS L'UN DES TROIS AUTRES BLOCS.

Bloc 1 : ÉLABORER SON PROJET PROFESSIONNEL D'ARTISTE MUSICIEN DES MUSIQUES ACTUELLES

Bloc 2 : CRÉER UNE OEUVRE DE MUSIQUES ACTUELLES

Bloc 3 : INTERPRÉTER UNE OEUVRE DE MUSIQUES ACTUELLES

Bloc 4 : PRÉPARER ET ANIMER UNE INTERVENTION PÉDAGOGIQUE ET DE MÉDIATION DANS LES MUSIQUES ACTUELLES



Formation éligible au CPF

Pour les personnes en situation de handicap, un entretien avec la direction permettra de déterminer les modalités d'adaptation de la formation

AMMA : BLOC 1

Élaborer son projet professionnel d'artiste musicien
des musiques actuelles (250h)



Objectifs pédagogiques :

Activité 1 - Jouer d'un ou de plusieurs instruments et veiller à prévenir les risques relatifs à son activité musicale

Activité 2 - Définir son projet professionnel d'artiste musicien et communiquer sur celui-ci auprès des différents interlocuteurs concernés

Activité 3 - Produire les éléments artistiques et techniques afin de mettre en oeuvre et promouvoir son projet artiste musicien

Tarif :

4 000€

Validation :

Épreuve terminale (FNEIJMA - juin)

- une épreuve individuelle instrumentales ou vocale
- une épreuve d'analyse et de contextualisation d'une oeuvre musicale écoutée
- la rédaction et la soutenance d'un mémoire de présentation du projet professionnel, incluant les éléments spécifiques au bloc 1 et à l'option choisie parmi les blocs 2 à 4

AMMA : BLOC 2

Créer une oeuvre de musiques actuelles (100h)

Objectifs pédagogiques :

Activité 1 - Écrire et/ou composer un texte et/ou une musique originale

Activité 2 - Analyser le cahier des charges et le contexte d'une commande de création pour pouvoir y répondre et la mettre en oeuvre

Tarif :

500€

Validation :

Epreuve terminale (FNEIJMA - juin)

- une épreuve de composition à partir d'un cahier des charges

AMMA : BLOC 3

Interpréter une oeuvre de musiques actuelles (100h)



Objectifs pédagogiques :

Activité 1 - Préparer son interprétation d'une oeuvre de musiques actuelles avec les différentes parties prenantes du spectacle

Activité 2 - Interpréter une oeuvre de musiques actuelles dans le cadre du spectacle vivant

Tarif :

500€

Validation :

Epreuve terminale (FNEIJMA - juin)

- Une mise en situation professionnelle de jeu sur scène

AMMA : BLOC 4

Préparer et animer une intervention pédagogique et de médiation dans les musiques actuelles (100h)

Réalisé par la Fneijma

Objectifs pédagogiques :

Activité 1 - Analyser le cahier des charges et le contexte d'une commande d'animation et/ou de médiation pour pouvoir y répondre et la mettre en oeuvre

Activité 2 - Animer et évaluer une intervention pédagogique et de médiation

Tarif : voir Fneijma

Validation :

Epreuve terminale (FNEIJMA - juin)

- Un stage professionnel suivi de la rédaction d'un dossier de synthèse de pratique professionnelle (incluant un scénario pédagogique et une analyse de pratique).

PIANISTE ACCOMPAGNATEUR/ TRICE DE MUSIQUES ACTUELLES

(196h)



Public : Pour les artistes en formation continue. la formation Pianiste accompagnateur-trice de musiques actuelles est un cycle de perfectionnement. Cette formation est ouverte aux pianistes de musiques actuelles de niveau grand débutant et intermédiaire. aux pianistes solistes et aux pianistes classiques.



Objectifs pédagogiques : Cette formation permet le renforcement et le développement de compétences musicales de la pianiste dans le champ des musiques actuelles. Le travail avec le ou les chanteurs est primordial. c'est la raison pour laquelle différents thèmes sont développés au cours de l'année.



Organisation : 30 semaines de cours (6h / semaines) du 3 octobre 2022 au 30 juin 2023. stages. masterclass et évaluations en dehors du temps de cours ou pendant les vacances scolaires.



Tarif : 2800€



Pré-requis : Bon niveau de piano. Tests avant l'entrée en formation.

HEBDOMADAIRE	PONCTUEL	EVALUATION
Piano (1h) Harmonie / arrangement (1h) Repiquage (1h) Atelier accompagnement (2h) Atelier thématique (1h)	Deux stages/masterclass	L'atteinte des objectifs sera validée par l'élaboration d'un projet MA avec un ou des chanteurs pour un concert.

Pour les personnes en situation de handicap. un entretien avec la direction permettra de déterminer les modalités d'adaptation de la formation

ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE EN MUSIQUES ACTUELLES

(120h)



Public : Artistes professionnel·les (musicien·ne·s et autres) ayant déjà un projet élaboré ou en cours d'élaboration.



Objectifs pédagogiques : Ce cursus permet l'amélioration de la technique instrumentale/vocale, l'aisance scénique, le développement de la créativité et des propositions d'interprétations, l'adaptation aux situations et à leurs environnement (acoustique, artistique, scénique...) et l'élaboration d'un projet artistique.



Organisation : 10 semaines de cours

Session de formation :

Du 26/09/2022 au 16/12/2022

Du 02/01/2023 au 11/03/2023

Du 13/03/2023 au 19/05/2023



Tarif : 2000€



Pré-requis : faire partie d'un ensemble musical. Entretien avant l'entrée en formation

PARTIE TECHNIQUE 50H	PARTIE INTERPRETATION 50H	PARTIE ENVIRONNEMENT 20H
<ul style="list-style-type: none">- Travail corporel et mental (respiration, posture, détente, gestion émotionnelle ...)- Technique de la voix/instrument- Coaching musical et artistique- Maïeutique	<ul style="list-style-type: none">- Travail stylistique- Travail en groupe et solo- Improvisation, polyphonie- Possibilité d'ajouter des instruments pour les chanteurs si vous vous accompagnez	<ul style="list-style-type: none">- Environnement social du musicien- Médiation,- Communication

Pour les personnes en situation de handicap, un entretien avec la direction permettra de déterminer les modalités d'adaptation de la formation

CONSOLIDATION DU SOCLES DE COMPÉTENCES MUSICALES



Public : Accessible en formation continue. Toute personne issue du spectacle vivant (musique, théâtre, etc) souhaitant se perfectionner sur un ensemble de compétences musicales.



Objectifs pédagogiques : Pour les artistes en formation continue, le cursus Consolidation du socle de compétences musicales est un cycle de perfectionnement. Le programme est défini avec l'artiste selon ses besoins afin de lui apporter des atouts dans son métier.



Organisation : en fonction de la demande de l'artiste (minimum une semaine, maximum 33 semaines sur l'année scolaire)



En fonction de la demande



Pré-requis : avoir un projet de formation. Entretien avant l'entrée en formation

Les artistes sont en constante évolution pendant leur parcours. Cette formation s'adapte à leur besoin pour leur offrir les apports nécessaires à leurs évolutions. Qu'il s'agisse de cours individuels d'instruments ou technique vocale, de pratiques collectives, de MAO, de répertoire...

Pour les personnes en situation de handicap, un entretien avec la direction permettra de déterminer les modalités d'adaptation de la formation

CURSUS INTENSIF



Public : toute personne ayant une formation musicale



Objectifs pédagogiques : le cursus intensif est un cycle préparatoire qui pour objectif de permettre au musicien d'acquérir les notions et concept de base de la musique en vue de rentrer dans une formation qualifiante.



Organisation : 30 semaines de cours du 3 octobre 2022 au 30 juin 2023 stages, master class et évaluations en dehors du temps de cours ou pendant les vacances scolaires.



1745€



Pré-requis : avoir une pratique instrumentale. entretien avec la direction

Pour les personnes en situation de handicap, un entretien avec la direction permettra de déterminer les modalités d'adaptation de la formation

LES COURS

COURS INDIVIDUEL INSTRUMENT OU CHANT : mise en place des éléments techniques permettant une bonne compréhension de l'instrument.

COURS DE DÉCHIFFRAGE : cours collectif de lecture instrumentale. déchiffrage de grilles et de structures. mise en place et interprétation (son, phrasé, nuances...).

COURS DE REPIQUAGE : travail de l'audition, de la mémorisation, de l'entraînement de l'oreille. Réalisation de relevés de mélodies et de rythmes, notions théoriques sur la notation musicale.

COURS DE RYTHME & OREILLE : ces cours sont organisés par niveau afin de permettre aux musiciens de développer une acuité fine des hauteurs de sons, des intervalles, des rythmes et des séquences (en parallèle utilisation de logiciels spécialisés).

COURS D'HARMONIE : comprendre l'harmonie et la réalisation d'arrangement. Mobiliser les connaissances théoriques et musicales favorisant la composition, l'improvisation et la créativité.

ATELIER PRATIQUE COLLECTIVE : atelier de pratique collective menant à la maîtrise des usages pratiques et culturels du jeu de groupe (travail du son, interactivité entre les musiciens, placement rythmique...).

ATELIER RÉPERTOIRE : atelier de pratique collective dédié à la découverte de divers styles et de techniques musicales (improvisation, jazz, blues, world, rock). Travail de l'esprit d'initiative, de l'aisance scénique et de l'improvisation.

ATELIER PROJET CRÉATION : Musique et Équilibre cherche à valoriser la création des amateurs et des professionnels. Les stagiaires de la formation sont invités à mener un projet de création seul ou à plusieurs sur une année. Ce projet de création fait l'objet d'un concert en situation professionnelle dans l'année et/ou d'un enregistrement phonique. L'objectif de ce projet est de placer le stagiaire en situation de leadership.

STAGES/MASTERCLASS ARTISTES COMPLÉMENTAIRES : sur toute l'année, une série de musiciens professionnels en résidence ou en répétition à Musique et Équilibre apportent des contenus pédagogiques et artistiques complémentaires au professeur habituel des cours d'instrument.

LOCALISATION

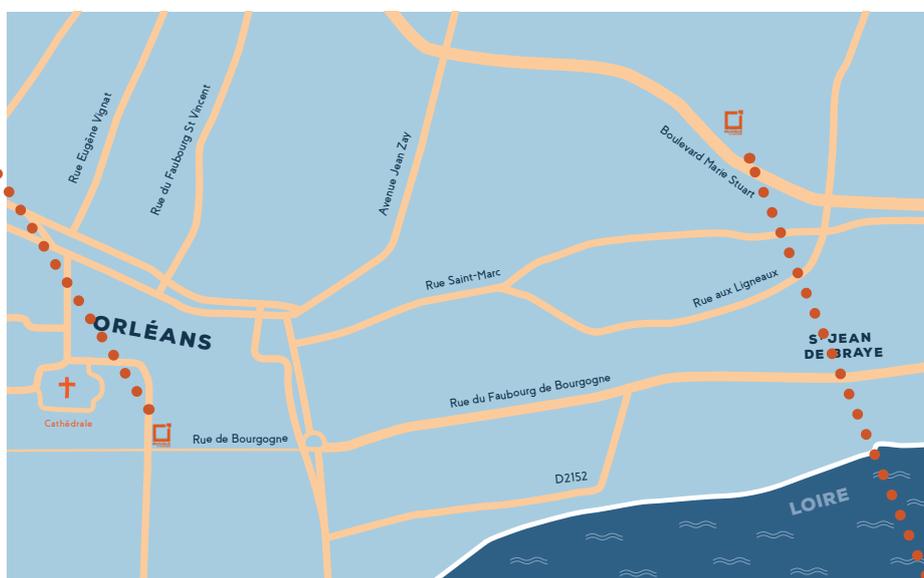
108

108 rue de Bourgogne 1er étage
45000 Orléans
02 38 54 81 31

Accueil en période scolaire :
Lu. Mar. Je. Ve. 13h-20h
Mer. 10h-18h

Accessible apersonnes en situation de
handicap (ascenseur)

Accueil hors période scolaire :
Lu. - Je. 14h-18h



ARGONAUTE

73 boulevard Marie Stuart
45000 Orléans
02 38 54 81 31

Locaux au rez-de-chaussée
Accessible aux personnes en situation de handicap
Pas d'accueil à l'Argonaute

SOLUTIONS DE FINANCEMENT

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES A L'INITIATIVE DU OU DE LA SALARIÉ OU DE L'ENTREPRISE

Ce plan permet aux salarié-e-s de **suivre des actions de formation** à l'initiative de leur employeur-euse, par opposition aux formations qu'ils-elles peuvent suivre de leur propre initiative grâce à leur compte personnel de formation, ou à leur initiative avec accord de l'employeur-euse.

DEMANDEUR-EUSE D'EMPLOI

Pour qu'une formation soit **éligible** au **Compte personnel de formation** (CPF) de demandeur-euse-s d'emploi, une alternative aux formations certifiantes citées ci-dessus, est qu'elle soit sélectionnée dans les **appels d'offres** des régions, de **Pôle emploi** ou de l'**Agefiph** (pour les personnes handicapées) pour des formations concourantes à l'accès à la qualification des personnes à la recherche d'un emploi (Article L.6323-6 I. et III).

ARTISTE AUTEUR.RICE ET OU COMPOSITEUR.TRICE

Le **droit à la formation professionnelle** des artistes auteur-ric-e-s (parolier-ères-s, compositeur-ric-e-s, réalisateur-ric-e-s, plasticien-ne-s, auteur-ric-e-s, chorégraphes, scénaristes, ...) est géré par l'**Afdas**.

Tous les auteur-ric-e-s affilié-e-s à **Agessa** ou ayant cumulé au moins **9000 euros de droits d'auteur** au cours des trois dernières années peuvent bénéficier d'une prise en charge du coût de leur formation.

Si vous êtes affilié à une **société civile de perception et de répartition des droits** (SACEM, ADAMI, SPEDIDAM, etc.), des financements sont possibles. Renseignements disponibles auprès de chaque société de perception et de répartition des droits.

SALARIÉ-E ET INTERMITTENT-E

Le **plan de développement des compétences des intermittent-e-s** du spectacle de l'**AFDAS** permet de financer, sous conditions, des **actions d'adaptations**, de **développement** des connaissances, ou de **perfectionnement**.

Pour bénéficier d'un financement dans le cadre du **plan de développement** des compétences, vous devez justifier d'une ancienneté professionnelle de deux ans, et d'un volume d'activité (nombre de jours ou cachets) minimum sur les deux dernières années :

- Artistes interprètes, musicien-ne-s : 48
- Techniciens du spectacle vivant, metteur-se-s en scène et réalisateur-trice-s : 88
- Technicien-ne-s du cinéma et de l'audiovisuel : 130

AUDIENS (Caisse de retraite, de prévoyance et d'action sociale des artistes/techniciens-ne-s) peut contribuer au financement de la formation pour les intermittents inscrits comme demandeur d'emploi cotisants de l'Alliance Professionnelle Retraite Arrco et/ou Agirc - Section Culture et Communication.

SALARIÉS DES AUTRES SECTEURS

Le **Compte personnel de formation** (CPF) permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, d'acquérir des **droits à la formation** mobilisables tout au long de sa vie professionnelle.

Les formations accessibles sont les actions de formations sanctionnées par :

- Les certifications professionnelles enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).
- Les attestations de validation de blocs de compétences.
- Les certificats et habilitations enregistrées au répertoire spécifique (dont cléa) ou enregistrées à la CNCP avant le 1er janvier 2018.
- Les actions de validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Les bilans de compétences.
- Les actions de formation, accompagnement, conseil, dispensés aux créateur-riche-s/repreneur-euse-s d'entreprises.
- Les actions de formations destinées à permettre aux bénévoles, volontaires en service civique, pompiers d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions (seuls les droits acquis au titre du compte d'engagement citoyen peuvent financer ces actions).

A noter : les certificats de qualification professionnelle (CQP) ne sont plus éligibles au Compte personnel de formation (CPF), lorsqu'ils ne sont pas par ailleurs inscrits au RNCP.

TRAVAILLEUR.EUSE.S INDÉPENDANT.E.S

Pour les travailleur-euse-s indépendant-e-s, membres des professions libérales et des professions non-salariées, leurs conjoints-e-s collaborateur-riche-s et les artistes auteur-e-s, les droits du **Compte personnel de formation** (CPF) seront alimentés une première fois en 2020, au titre des activités professionnelles accomplies en 2018 et en 2019.

AGENT.E.S PUBLIC.QUE.S ET AGENT.E.S CONSULAIRES

Consultez le site de la **Direction générale de l'administration et de la fonction publique** (DGAFP).

PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE PTP OU CPF DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

Le **projet de transition professionnelle** est une modalité particulière de mobilisation du compte personnel de formation permettant aux salarié-e-s souhaitant **changer de métier** ou de **profession** de financer des **formations certifiantes** en lien avec leur projet.

Le projet de transition professionnelle peut être utilisé pour financer des formations certifiantes, éligibles au compte personnel de formation (cf. ci-dessus).

CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE CEP

Le **CEP** est un service d'accompagnement **personnalisé** et **gratuit**.

Il est accessible à toute personne active, en emploi ou sans emploi.

Cinq opérateurs se chargent du conseil en évolution professionnelle pour vous **accompagner** et **monter votre projet** de formation. Vous pouvez prendre rendez-vous pour un entretien gratuit et confidentiel auprès de :

- **Afdas (professionnel-e-s, en activité ou non, des secteurs de la culture, des médias, des sports, des loisirs)**
- **Pôle Emploi**
- **Cap emploi (pour les professionnel-le-s en situation de handicap)**
- **Apec**
- **Fongecif**
- **Mission locale (pour les 16/25 ans)**

AUTRE

Pensez au co-financement **Etat** (pôle emploi), **Région** (Conseils régionaux), **Fonds des entreprises**. N'hésitez pas à contacter votre **CEP**, Conseiller en Evolution Professionnelle